



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 1/8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: SOLARCLIN®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Liquide de nettoyage pour les installations solaires thermiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise: TYFOROP Chemie GmbH, Ausschläger Billdeich 77, D-20539 Hamburg

Téléphone/Téléfax: Tel.: +49 (0)40 20 94 97 0, Fax: +49 (0)40 20 94 97 20

E-Mail: msds@tyfo.de (Adresse e-mail de la personne responsable de FDS)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59, Centres Antipoison et de Toxicovigilance

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La substance n'est pas soumise à la classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La substance n'est pas soumise à l'étiquetage.

2.3. Autres dangers

- I Cette substance ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.
- I Cette substance ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique: Ether monométhyle du triéthylèneglycol, 2-(2-(2-méthoxyéthoxy)-éthoxy)-éthanol

Composants

Substance / N° d'enregistrement REACH	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro INDEX	Classification selon CLP
2-(2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy)-éthanol 01-2119475101-50-0001	112-35-6	203-962-1	-	-

Le texte complet des abréviations est listé dans section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion: Faire immédiatement appel à une assistance médicale.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 2/8

SECTION 4: Premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucun symptôme connu à ce jour. Dangers: Aucun danger connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée. Mousse résistant aux alcools. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinct. inappropriés: Aucuns connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être continuées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4. Référence à d'autres sections: Voir les sections 7, 8, 11, 12 et 13.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 3/8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- I **Mesures d'ordre technique:** Voir les mesures techniques à la section 8.
 - I **Ventilation locale/totale:** N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
 - I **Conseils pour une manipulation sans danger:** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de prévenir les versements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Protection contre l'incendie et l'explosion:** Tenir en compte les mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Mesures d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:** Stockage: ne pas utiliser de récipients en métal léger. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Empêcher les entrées d'air ou d'oxygène (formation de peroxydes).
- I **Précautions pour le stockage en commun:** Ne pas stocker avec des oxydants puissants. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux.

7.3. Utilisations finales particulières

- I Pour les usages pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Pas des composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle contenus.

Valeurs DNEL - informations sur Ether monométhyle du triéthylène glycol

Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	40 mg/kg poids corporel/jour
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	156 mg/m ³
Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20 mg/kg poids corporel/jour
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	93 mg/m ³
Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	20 mg/kg poids corporel/jour

Valeurs PNEC - informations sur Ether monométhyle du triéthylène glycol

Eau douce	Eau de mer	Eau (rejet intermittent)	Sédiment d'eau douce	Sédiment d'eau de mer	Sol	Station de traitement des eaux usées	Oral (Aliments)
10 mg/l	1 mg/l	50 mg/l	36.6 mg/kg	0.8 mg/kg	1.73 mg/kg	200 mg/l	89 mg/kg

8.2. Limitation et contrôle de l'exposition

- Mesures d'ordre technique:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 4/8

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

- I Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protection latérales (lunettes à monture, p.ex. EN 166).
- Protection des mains:** Exposition à long terme: Gants imperméables en caoutchouc butyle. Temps minimum de rupture/gant: 480 min. Epaisseur minimum/gant: 0.7 mm. En cas de brève exposition (dispositif de protection): gants en caoutchouc nitrile. Temps minimum de rupture/gant: 30 min. Epaisseur minimum/gant: 0.4 mm. Remarques: Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.
- I Protection de la peau/du corps:** Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Protection respiratoire:** Protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée. Masque complet conformément à la norme DIN EN 136. Filtre A (gaz et vapeurs organiques) conformément à la norme DIN EN 141. L'utilisation d'appareils à filter suppose que l'atmosphère ambiante contienne au moins 17 % d'oxygène en volume et que la plus forte concentration en gaz ne dépasse pas la norme de 0.5 % en volume. Respecter les réglementations en vigueur, par exemple les normes EN 136/141/143/371/372 ainsi que les autres réglementations nationales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique:** liquide.
- Couleur:** jaune clair.
- Odeur:** inodore.
- Seuil olfactif:** Donnée non disponible.
- Température de solidification:** -44 °C (1013 hPa). (DIN ISO 3016)
- Point initial/intervalle d'ébullition:** 250 °C (1013 hPa).
- Taux d'évaporation:** non déterminé.
- I Inflammabilité (solide, gaz):** non applicable.
- Limite supérieure d'explosivité:** 9.9 % vol.
- Limite inférieure d'explosivité:** 1.3 % vol.
- Point d'éclair:** 110 °C (1013 hPa). (DIN 51758)
- Température d'inflammabilité:** ca. 210 °C (1013 hPa). (DIN 51794)
- Température de décomposition:** >300 °C.
- pH (20 °C):** neutre.
- Viscosité (cinématique, 20 °C):** 7.0-7.5 mm²/s.
- Solubilité:** Hydrosolubilité: soluble.
- Coefficient de partage n-octanol/H₂O:** log P_{ow} (20 °C): -1.12 (Ligne dir. 117 de l'OCDE)
- Pression de vapeur (20 °C):** 0.1 hPa.
- Densité (20 °C):** ca. 1.05 g/cm³. (DIN 51757)
- Densité de vapeur:** non déterminé.
- I Propriétés des particules:** non applicable.

9.2. Autres informations

I 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

- Propriétés comburantes:** La substance ne contient aucun groupe chimique associé à des propriétés comburantes.
- Propriétés explosives:** La substance ne contient aucun groupe chimique associé à des propriétés explosives.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 5/8

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

I 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Hygroscopicité: hygroscopique.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité:** Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Corrosion des métaux: Non corrosif pour le métal.
- 10.2. Stabilité chimique:** Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:** Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- 10.4. Conditions à éviter:** Pas de conditions à éviter à attendre.
- 10.5. Matières incompatibles:** Matières à éviter: oxydants puissants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

I 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) N° 1272/2008

- Informations sur les voies d'exposition probables:** Inhalation. Contact avec la peau. Ingestion. Contact avec les yeux.
- Toxicité aiguë:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité orale aiguë: DL50 (Rat, male et femelle): >10500 mg/kg, méthode: ligne directrice 401 de l'OCDE. Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat, male et femelle): >10 ppm, durée d'exposition: 8 h, méthode: ligne directrice 403 de l'OCDE. Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Lapin): >2000 mg/kg.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Pas d'irritation de la peau (Lapin), méthode: ligne dir. 404 de l'OCDE.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Pas d'irritation des yeux (Lapin), méthode: ligne dir. 405 de l'OCDE.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.
Non sensibilisant à la peau (Cochon d'Inde), méthode: ligne directrice 406 de l'OCDE.
- Mutagenicité sur les cellules germinales:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Évaluation: Sur la base de l'évaluation de différents tests, la substance est considéré comme non mutagène.
- Cancérogénicité:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Évaluation: Pas d'information disponible.
- Toxicité pour la reproduction:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Évaluation: Il n'est pas attendu d'effets tératogènes. Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expos. unique):** Non classé sur la base des informations disponibles.
Remarques: non déterminé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expos. répétée):** Non classé sur la base des informations disponibles.
Remarques: non déterminé.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 6/8

SECTION 11: Informations toxicologiques

- Toxicité à dose répétée:** Non classé sur la base des informations disponibles.
NOAEL (Rat, male et femelle): 400 mg/kg, voie d'application: eau de boisson, méthode: ligne directrice 408 de l'OCDE.
LOAEL (Rat, male et femelle): 1200 mg/kg, voie d'application: eau de boisson, méthode: ligne directrice 408 de l'OCDE.
LOAEL (Rat, male et femelle): 4000 mg/kg, voie d'application: dermale, Étude de toxicité par administration répétée (étude subchronique).
- Toxicité par aspiration:** Non classé sur la base des informations disponibles.

I 11.2. Informations sur les autres dangers

I Propriétés perturbant le système endocrinien

- I Cette substance ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur Ether monométhyle du triéthylèneglycol

Toxicité pour	Valeur / durée d'exposition	Espèce
les poissons	CL0: >5000 mg/l / 96 h	Danio rerio (Poisson zèbre) Méthode: ligne directrice 203 de l'OCDE
la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50: >500 mg/l / 48 h	Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: ligne directrice 202 de l'OCDE
les algues	CE50: >500 mg/l / 72 h	Desmodesmus subspicatus (Algue verte)
les bactéries	CE0: >2000 mg/l / 30 min.	Boue activée Méthode: ligne directrice 209 de l'OCDE

12.2. Persistance et dégradabilité:

Biodégradabilité: Biodégradation: 100 % (13 j), méthode: ligne directrice 301 B de l'OCDE. Résultat: Facilement biodégradable.

I 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Coefficient de partage n-octanol/H₂O: log P_{ow} (20 °C): -1.12.

I 12.4. Mobilité dans le sol:

Donnée non disponible.

I 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.

I 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Cette substance ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.

I 12.7. Autres effets néfastes:

Donnée non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

I Produit:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 7/8

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en consultation avec le fabricant / l'entreprise d'élimination / les autorités compétentes.

Code CED recommandé: 16 05 09 - produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08.

I Emballages contaminées:

Eliminer comme le produit. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/ RID	ADN	IMDG	IATA/ ICAO
	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport			
I 14.1. Numéro ONU ou numéro ID	-	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	-	-	-	-
14.3. Classes de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

I Voir les sections 6, 7 et 8.

I 14.7. Transport en vrac conformément aux instruments IMO

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE	Remarque
I Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
I REACH - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux (annexe XVII)	Non applicable
I REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	Non applicable
I REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	Non applicable
Seveso III - Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	Non applicable

Autres réglementations

Maladies Professionnelles (R-461-3, France): 84.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

SOLARCLIN®

Version: 2.2, N° ID: 2650-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 8/8

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des abréviations des classifications et des phrases-H utilisés dans les sections 2 et 3

Non applicable

Autres abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité en ordre alphabétique

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transp. des marchandises dangereuses par route
ASTM	American Society for Testing and Materials
Numéro CAS	Numéro Chemical Abstracts Service
CE50	Concentration effective moyenne
Numéro CE	N° EINECS (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes) ou N° ELINCS (Liste Européenne des Substances chimiques notifiées)
CLP	Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges
CL50	Concentration létale moyenne
DIN	Institut allemand de normalisation/norme industrielle allemande
DL50	Dose létale moyenne
DNEL	Dose dérivée sans effet
IATA	International Air Transport Association
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation Internationale Maritime
Numéro INDEX	Code d'identification des substances dangereuses, Annexe VI du Règlement (CE) N° 1272/2008
ISO	Organisation internationale de normalisation/norme internationale
LOAEL	Dose minimale entraînant un effet néfaste observé
NOAEL	Dose sans effet toxique observable
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Règlement (CE) N° 1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restrictions des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises dangereuses

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: Données techniques internes, données provenant des FDS des composants, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques [ECHA].

Date de revision: 01.04.2022 (Version 2.2)

Date de la version précédente: 01.07.2019 (Version 2.1)

Les traits verticaux sur le bord gauche se indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet du produit en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'au produit spécifiée en haut de la présente FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque ce produit est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de ce produit sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.